



## ANNEXE 2

COMMUNE DE VILLARS-SOUS-YENS  
7 MARS 2021 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1<sup>er</sup> tour)

CANDIDAT-E-S DE LA LISTE :

*Entente villageoise*

No	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession / Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
1	Lutheci	Peter	M	30.06.66	Langnau I. E	Inspecteur de sinistre	Rue : Rte de l'Abbaye NP : 209 1168 Villars/Yens Localité :		18.1.21 
2	Bercieux	Henry	M	14.10.52	Nyon (VD)	Architecte	Rue : Rte du Pâquis 9c NP : 1168 Localité : Villars/Yens		18.1.21 
3	Grand	Marcel	M	15.8.57	Villars/Yens	comptable	Rue : Rte du Pâquis 22 NP : 1168 Localité : Villars/Yens		18.1.21 
4	Aubert	Pantal	F	30.05.1956	Pampigny	Employée de commerce	Rue Avelle du Collège 2C NP : 1168 Localité : Villars/Yens		18.1.21 
5	Andrist	Eric	M	01.08.63	Villars/Yens Oberwill, BE	maître mécanicien mach. agricoles	Rue : Pâquis 7 NP : 1168 Localité : Villars/Yens		18.1.21 

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 5 (à compléter par le greffe). Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.**



**ANNEXE 1**

**COMMUNE DE VILLARS-SOUS-YENS  
7 MARS 2021 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1<sup>er</sup> tour)**

**SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE :** Euteute Villageoise

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	SCHMID	Laurent	1961	Rue : Route de St-Prex 8 NP, Localité : 1168 Villars s/Yens		18.1.21 
2	Pernet	Félix	1960	Rue : Ch. du Moulin 32 NP, Localité : 1168 Villars s/Yens		18.1.21 
3	Robert	Jean-Maurice	1942	Rue : Ch. du Moulin 3 NP, Localité : 1168 Villars s/Yens		18.1.21 
4				Rue : NP, Localité :		
5				Rue : NP, Localité :		
6				Rue : NP, Localité :		
7				Rue : NP, Localité :		
8				Rue : NP, Localité :		

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.